

SOCIETE DE PECHE
« LA GAULE DE TERMIGNON - SOLLIERES- SARDIERES »

Ami Pêcheur :
Sois sportif !
Respecte l'environnement et le règlement

- Lis attentivement ce document avant de te rendre au bord de l'eau.
- La carte de notre société donne le droit de pêche à son porteur, s'il est en règle avec la législation en vigueur.
- Le quota de truite est de 5 / pêcheurs et / jour, la taille est de 23 centimètres minimum.
-

❖ **RESERVES DU DORON ET DE L'ARC**

- La réserve, du pont St Germain en Amont, à la maison forestière en aval, est supprimée en raison des travaux dans le cours d'eau.

❖ **PARCOURS PRENDRE ET RELACHER « NO-KILL »**

- Parcours sur l'ARC entre : à l'aval immédiat de la sablière Richard jusqu'au droit de l'aérodrome de SOLLIERES,
- Sur ce parcours, tout poisson capturé sera remis à l'eau.
- L'utilisation des appâts naturels est interdite. Cette pêche est exclusivement obligatoire avec des leurres artificiels sans arpillons, exemple : mouches sèches ou noyées, cuillères avec un seul hameçon, etc...
- La carte annuelle, journée, longue durée donne accès au parcours « prendre et relâcher » du 13 mars au 9 octobre
- Décroche avec le plus grand soin les poissons que tu relâches, ne les traînes pas sur le sable, évites de les prendre avec des mains sèches ou avec un chiffon, décroche les dans l'eau dans la mesure du possible.
- Ne pêches pas sur le parcours avec des truites venant d'ailleurs dans ta musette, tu serais répréhensible.

❖ **DOMAINE ET OUVERTURES**

RIVIERE D'ARC

- En amont, de la Carmagnole jusqu'à « en aval » la gravière Lathoud (voir plan au verso)
- Ouverture le 1^{er} mai de 7 heures à 12 heures, uniquement pour les sociétaires de cartes annuelles.
- Du 2 Mai au 25 juin, ouverture les samedis, dimanche, lundi, mercredi, et jours fériés aux heures légales et aux porteurs de la carte touristique.

RUISSEAUX ET LACS

- Le DORON, la LEISSE, la ROCHEURE, le lac BLANC, le PLAN du LAC, le lac LANSERLIA, le lac ROND, le lac BELLECOMBE, ouverture le 25 juin à 7 heures.
- Dans les lacs de BELLECOMBE et le lac supérieur LANSERLIA, seule la pêche aux leurres artificiels avec hameçons sans arpillons est autorisée. Deux poissons par jour et par pêcheur peuvent être gardés, la taille minimale devra être de 30 centimètres.
- Du 25 juin à la fermeture générale, ouvert tous les jours de la semaine sur l'ensemble du domaine.

❖ **FERMETURE LE 9 OCTOBRE AU SOIR**



Règlement à conserver et à présenter lors d'un control

**Le Président vous souhaite
bonne pêche**

Signature du titulaire
Précédé de la mention «lu et approuvé »

✓